

*Question de privilège*

Il est de notoriété publique que dans le cas de Route Canada les dirigeants de cette société utilisaient les cotisations syndicales, les déductions de l'impôt sur le revenu et le fonds de pension pour maintenir la société à flot au lieu de garder cet argent en fidéicommiss ou de payer le gouvernement.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi l'État engage des poursuites judiciaires contre une société en faillite et lui inflige une amende au lieu de s'en prendre aux dirigeants et aux administrateurs de cette société?

[Français]

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports):** Monsieur le Président, cette question a été longuement débattue à la Chambre, l'an dernier. Je pense que le député est au courant du fait que, actuellement, il y a une investigation, une enquête qui se fait en vertu d'un ordre émanant de la Loi sur les faillites, et j'ai toujours dit, j'ai également dit au Comité des transports, ce matin, qu'il était préférable d'attendre les conclusions avant de faire quelque intervention que ce soit, en se rappelant que cette compagnie a été vendue selon les règles normales, par la compagnie Canadien National, à Routes Canada.

[Traduction]

LA SITUATION DES TRAVAILLEURS DE ROUTE  
CANADA—ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À  
UN COMITÉ

**M. George S. Rideout (Moncton):** Monsieur le Président, je m'inquiète pour les travailleurs. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Travail. Étant donné la situation critique dans laquelle se trouvent les travailleurs de Route Canada qui ont perdu leurs pensions et leurs prestations, le ministre serait-il disposé à renvoyer cette question à l'un de nos comités permanents, celui de la justice, celui des transports ou celui du travail, de l'emploi et de l'immigration?

[Français]

**L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail):** Monsieur le Président, je dois faire remarquer à l'honorable député de Moncton que le ministère du Travail a fait beaucoup d'interventions dans ce dossier pour protéger les droits des travailleurs et qu'après de nombreuses interventions, nous avons réussi à faire percevoir par les travailleurs les indemnités de départ, les congés annuels pour un montant d'au-delà de 2 millions de dollars, et que nous continuons à surveiller le dossier de très près afin de nous assurer que les droits des travailleurs soient respectés

pour autant que les disponibilités financières seront disponibles.

\* \* \*

[Traduction]

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

LA RÉGLEMENTATION SUR LE REMPLACEMENT DES  
BATEAUX

**M. Peter McCreath (South Shore):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Comme il le sait, beaucoup de pêcheurs et de constructeurs de bateaux de la Nouvelle-Écosse ne savent plus à quoi s'en tenir au sujet de la nouvelle réglementation sur le remplacement des bateaux de pêche de poissons de fond de l'Atlantique.

S'étant entretenu hier avec les représentants de l'*Inshore Fisheries Concerned Citizens Alliance*, le ministre peut-il dire clairement comment la politique affecte les pêcheurs qui veulent remplacer leurs bateaux ou, en fait, s'ils sont obligés de les remplacer par des plus petits?

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, je félicite mon collègue de South Shore de son dévouement envers les pêcheurs et les constructeurs de bateaux de sa région, non seulement à ce sujet, mais dans d'autres domaines également.

Après deux ans de discussions avec l'industrie et les provinces atlantiques, nous avons décidé de mettre fin à la construction excessive de bateaux de pêche côtière dans sa région. Hier soir, le député m'a présenté les membres de l'Alliance et je les ai assurés que les bateaux existants pourront être remplacés par d'autres de même tonnage, à condition que les propriétaires prouvent que leurs bateaux avaient telles ou telles dimensions. Nous demandons aux pêcheurs de coopérer à ce sujet.

**M. le Président:** Le député de Papineau soulève la question de privilège.

\* \* \*

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. OUELLET—LES PROPOS DE L'HONORABLE CHARLES  
JAMES MAYER

**L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel):** Monsieur le Président, durant la période des questions orales, le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest et ministre d'État (Céréales) (M. Mayer) m'a accusé d'avoir déjà téléphoné à un juge, et je sais que l'honorable ministre est désireux de corriger cette accusation sans fondement, parce que s'il vérifie ses faits, il